

## Relations industrielles Industrial Relations



*Les grands arrêts de Droit du travail*, par Gérard Lyon-Caen et Jean Pélissier, Paris, Éditions Sirey, 2e édition, 1980, 406 pp.

*La suspension du contrat de travail*, par Jean-Marc Béraud, Paris, Éditions Sirey, 1980, 296 pp.

*International Labour Law Reports*, par Zvi H. Bar-Niv (Chairman), Benjamin Aaron Thilo Ramm, Folke Schmidt, Jean-Maurice Verdier, Lord Wedderburn of Charlton (Editorial Board), Peter Elman (Coordinating Editor), Alphen aan den Rijn (Pays-Bas) et Germantown (Maryland, U.S.A.), volume 2, 1979, 376 pp.

Dimitri Weiss

---

Volume 36, numéro 2, 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/029169ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/029169ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

Weiss, D. (1981). Compte rendu de [*Les grands arrêts de Droit du travail*, par Gérard Lyon-Caen et Jean Pélissier, Paris, Éditions Sirey, 2e édition, 1980, 406 pp. / *La suspension du contrat de travail*, par Jean-Marc Béraud, Paris, Éditions Sirey, 1980, 296 pp. / *International Labour Law Reports*, par Zvi H. Bar-Niv (Chairman), Benjamin Aaron Thilo Ramm, Folke Schmidt, Jean-Maurice Verdier, Lord Wedderburn of Charlton (Editorial Board), Peter Elman (Coordinating Editor), Alphen aan den Rijn (Pays-Bas) et Germantown (Maryland, U.S.A.), volume 2, 1979, 376 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 36(2), 454–455. <https://doi.org/10.7202/029169ar>

---

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1981

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

**Érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

issu cette publication a été rédigé par M. Eladio Daya.

### Rodrigue BLOUIN

Université Laval

**Les grands arrêts de Droit du travail**, par Gérard Lyon-Caen et Jean Pélissier, Paris, Éditions Sirey, 2<sup>e</sup> édition, 1980, 406 pp.

**La suspension du contrat de travail**, par Jean-Marc Béraud, Paris, Éditions Sirey, 1980, 296 pp.

**International Labour Law Reports**, par Zvi H. Bar-Niv (Chairman), Benjamin Aaron Thilo Ramm, Folke Schmidt, Jean-Maurice Verdier, Lord Wedderburn of Charlton (Editorial Board), Peter Elman (Coordinating Editor), Alphen aan den Rijn (Pays-Bas) et Germantown (Maryland, U.S.A.), volume 2, 1979, 376 pp.

Pour ceux qui, comme moi, sont des lecteurs assidus des deux éminents auteurs des **Grands arrêts de Droit du Travail**, cet ouvrage, dont la première édition remonte à peine à 1978 — ce qui en dit long sur son succès —, ne manque pas d'apparaître comme un complément nécessaire et insubstituable aux divers traités, précis et autres livres de référence qu'ils ont chacun «commis» antérieurement, séparément ou en collaboration avec d'autres.

Certes, il faut être quelque peu familier des aspects juridiques des relations industrielles pour pouvoir profiter pleinement de cette vision judiciaire du Droit du travail, rendue à travers toute une série d'arrêts de la Chambre sociale et de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, ainsi que du Conseil d'État français. Mais elle reste volontairement très accessible à un large public — y compris d'étudiants, qui se trouvent là à bonne école —, et ce n'est pas le moindre mérite des commentateurs que d'avoir expliqué aussi simplement, directement et sans la moindre emphase, des arrêts «grands», c'est-à-dire jugés à

juste titre comme étant essentiels, rendus sur des questions non tranchées par la loi.

Par la loi française, s'entend. Est-ce à dire, par là, que ce volume s'adresse à une audience importante, certes, mais exclusivement hexagonale? Je ne le crois guère, pour peu que le lecteur ait quelque penchant pour le comparatisme. Ainsi, parmi les dix chapitres thématiques composant l'ouvrage, des «Fonctions de Droit du Travail» (Chap. I) à la «Rupture du contrat de travail» (Chap. X), qui traitent de divers aspects des rapports collectifs et individuels, le lecteur peut choisir aisément ceux qui, en fonction de ses propres intérêts et curiosités, se prêtent à un rapprochement fécond de jurisprudences diverses.

Le Canadien qui — pour rendre un cas d'actualité immédiate — peut s'interroger, par exemple, sur les conséquences juridiques de l'activité de propagande politique des syndicats dans l'entreprise (je pense à la toute récente décision arbitrale du 13 novembre 1980 ACETA/Air Canada), verrait, page 195, qu'en France, «le droit d'afficher les communications syndicales, reconnu par la loi, est interprété restrictivement (par la Cour de Cassation) afin de limiter la liberté d'affichage aux questions «professionnelles» distinctes des questions «politiques». L'employeur ne peut s'opposer lui-même à l'apposition d'une affiche à contenu politique; mais il peut saisir le juge des référés qui doit ordonner l'enlèvement (...). Les mêmes règles sont transposables à la diffusion des tracts».

Plus intéressant, plus fondamental aussi — et, évidemment, plus largement exposé —, pour se référer à un thème central des relations industrielles, le chapitre 2 sur «Les conflits du travail», divisé en plusieurs sections et, dans sa première section sur «l'activité ouvrière», en trois grandes familles d'arrêts, respectivement sur le principe de licéité de la grève, les grèves abusives (là aussi, on débat des différences entre ce qui est «professionnel» et ce qui est «politique»), et les actions illicites.

Le chapitre 9 est consacré à la suspension du contrat de travail: la maladie cause de sus-

pension ou cause de rupture, les congés payés, la mise à pied économique. Ce chapitre trouve dans l'ouvrage de Jean-Marc Béraud — enseignant à l'Institut de Droit du Travail et de la Sécurité sociale de Lyon, dont Jean Péliissier est le (jeune) directeur honoraire — publié chez le même éditeur et dans la même «Bibliothèque de Droit du Travail et de la Sécurité sociale» dirigée par Gérard Lyon-Caen, le texte actuel de référence qui faisait défaut.

Traitement complet et nouveau d'un thème majeur du Droit du travail, le livre de J.-M. Béraud sur «La suspension du contrat de travail», et qui porte en sous-titre «Essai d'une théorie générale», est formé de deux parties: «La suspension du contrat de travail» et «Les effets de la suspension du contrat de travail», chacune divisée en plusieurs titres, chapitres et sections.

Ouvrage de qualité remarquable, ainsi que Jean Péliissier l'avait noté avec justesse dans sa préface, le travail de J.-M. Béraud révèle une personnalité affirmée, et dont ce premier texte est plus qu'une promesse: une consécration.

Je voudrais signaler, *in fine*, à propos et aux côtés des arrêts français commentés par G. Lyon-Caen et J. Péliissier, la parution du volume 2 de l'**International Labour Law Reports**, initiative dont j'avais loué l'excellence dans la note parue dans le n° 4-1979 de cette même Revue (pp. 825-826). Ce nouveau tome couvre des jugements s'échelonnant du 1<sup>er</sup> octobre 1975 au 30 septembre 1976, et intervenus en Autriche (Walter Schwarz), en Belgique (Roger Blanpain), France (J.-M. Verdier et J.-C. Javillier), Allemagne fédérale (Thilo Ramm), Grande-Bretagne (Lord Wedderburn, M. Freedland, P.L. Davies), Israël (Zvi H. Bar-Niv et Ruth Ben Israel), Italie (Tiziano Treu), Japon (Yasuhiko Matsuda), Pays-Bas (J.A.O.M. Van Aerde), Suède (Olof Berquist) et États-Unis (Benjamin Aaron).

Ai-je besoin encore de dire que cet ouvrage de prestige est un instrument de travail indispensable pour tout pratiquant et ensei-

gnant de Droit du travail, et faire part de mon souhait profond que le Canada n'en soit, désormais, plus absent?

Dimitri WEISS

Université du Maine et  
Université de Paris I Panthéon — Sorbonne

**The International Trade Union Movement**,  
by Prof. J.P. Windmuller, Deventer,  
Boston, London, Frankfurt, Antwerp,  
Kluwer, 1980, 174 pp.

Depuis plus de trente ans, l'auteur s'intéresse au mouvement syndical international. Déjà, en 1954, il avait publié **American Labor and the International Labor Movement 1940-1953** qui était le résultat de plusieurs années de recherches pour la préparation de sa thèse de doctorat. Il a continué à suivre de près l'évolution des groupements, à garder des contacts avec leurs principaux responsables et à tenir à jour sa documentation. Il est certainement l'une des rares personnes les mieux informées sur un pareil sujet.

Dans cet ouvrage, assez succinct, qui est la reprise de la monographie déjà parue dans l'**International Encyclopedia for Labour Law and Industrial Relations** (Kluwer), l'auteur, sans ennuyer le lecteur avec un appareil scientifique inutile, présente tout ce que l'on doit connaître sur le mouvement syndical international si l'on veut pouvoir se démêler dans un tel labyrinthe.

Les trois premiers chapitres abordent l'arrière-plan historique: avant 1919 (ch. I); 1919-1939 (ch. II) et depuis 1939 (ch. III). Les trois chapitres suivants sont consacrés aux grandes organisations syndicales internationales: la Confédération internationale des syndicats libres (ch. IV); la Fédération syndicale mondiale (ch. V) et la Confédération mondiale du travail (ch. VI). Dans les deux autres chapitres, l'auteur traite des Fédérations régionales indépendantes ou groupements assimilés (ch. VII) et des Secrétariats professionnels internationaux (ch. VIII). Le tout est suivi d'une brève, mais substantielle